



**Travaux de génie civil et grosses réparations sur les  
réseaux d'eau potable et d'assainissement -  
lot 5 : secteur Sonnaz, Verel-Pragondran, Bassens,  
Saint-Alban-Leysse**

**Avenant n°1 de transfert au marché n°22042**

Version de septembre 2022

## **ENTRE**

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex, représentée par Monsieur Daniel ROCHAIX vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales,

d'une part ,

## **ET**

### **Titulaire initial**

SERTPR (mandataire) , 801 rue Archimède 73490 La Ravoire / M2TP

### **Après fusion absorption**

SERTPR (enseigne commerciale) , Et. Secondaire de EUROVIA ALPES, 801 rue Archimède, 73 490 La Ravoire, représenté par M. TISSOT Maxime, (mandataire) /M2TP

d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de l’absorption par voie de fusion-absorption de la société SERTPR, titulaire initial du marché 22042 (en groupement avec M2TP)°, au profit de la société EUROVIA ALPES a effet du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cette fusion implique l’apport à EUROVIA ALPES de l’universalité du patrimoine de la société SETPR comprenant l’ensemble des biens, droits, contrats et marchés de travaux, obligations et passifs de toute nature de cette dernière.

En conséquence, la société EUROVIA ALPES, poursuit l’activité de la société SERTPR depuis son établissement secondaire de La Ravoire, sous l’enseigne commerciale SERTPR.

SERTPR Et. Secondaire de EUROVIA ALPES, devient donc titulaire du marché 22042.

Ce changement entraîne également la modification du numéro SIRET de la structure. Le numéro SIRET à prendre en compte est désormais le suivant : **433 888 674 00218**.  
Le RIB est inchangé.

**ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES**

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

**ARTICLE 3 – DATE D’ENTREE EN VIGUEUR**

La prise d’effet de la fusion absorption est le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

En pièces jointes : kbis, extrait journal annonce légal, extrait du RNCS, SIRENE, délégation de pouvoir de M.TISSOT

Fait à Chambéry le

Pour Agence SERTPR  
Et. Secondaire de EUROVIA ALPES,

Pour Grand Chambéry  
Monsieur Michel DYEN  
vice-président chargé des  
bâtiments, du patrimoine, des  
voiries et infrastructures